

Barème d'honoraires de transaction

Vente de biens à usage d'habitation :

Inférieur ou égal à 100 000 €	Forfait de 6 000 €
100 0001 à 250 000 €	5 %
250 0001 à 350 000 €	4,5 %
350 0001 à 450 000 €	4 %
Plus de 450 001 €	3 %

Etablissement d'une approche d'avis de valeur : **Forfait 250 €**

Honoraires Parking ou box : **Forfait 2 400 €**

Honoraires terrain à bâtir : **10 % du prix de vente**

Honoraires de locaux commerciaux et industriels : **10 % du prix de vente**

TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts

Barème d'honoraires de Location

(honoraires régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989)

Les montants sont exprimés **par m² habitable** et **pour chacune des parties, locataire et propriétaire**, selon la zone géographique dans laquelle est située le bien et comprennent :

Les honoraires de visite, le montage du dossier locataire, la rédaction du contrat de location

Les frais liés à l'établissement de l'état des lieux d'entrée

Zone «Non Tendue»

11 € /m²

(dont 3€ pour EDE)*

Zone «Tendue»

13 € /m²

(dont 3€ pour EDE)*

Zone «Très Tendue»

15 € /m²

(dont 3€ pour EDE)*

EDE = État Des lieux d'Entrée

Etat des lieux de sortie : 3 € du m² à la charge du bailleur

TVA non applicable selon l'article 293 B du Code Général des Impôts